

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Commission Consultative Départementale  
pour la Sécurité et l'Accessibilité

\*\*\*\*\*

Sous-Commission Départementale  
E.R.P. - I.G.H.

\*\*\*\*\*

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours

\*\*\*\*\*

6, rue du Nant - BP 1010 - MEYTHET  
74 966 ANNECY Cedex  
Téléphone : 04 50 22 76 10  
Télécopie : 04 50 22 76 97

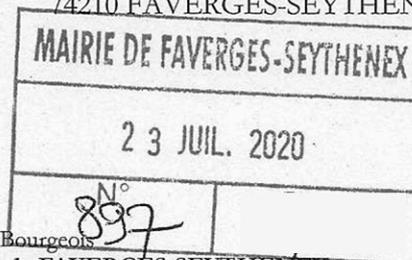
Référence : POPP - CD/ML - n° 2020 - 462264  
Affaire suivie par : Ltn Lermat

ANNECY, le 7 juillet 2020,

Le Président de la Commission,

à,

Monsieur le Maire  
Mairie de Faverges-Seythenex  
98 rue de la République  
74210 FAVERGES-SEYTHENEX



**OBJET :** prolongation utilisation exceptionnelle ancienne usine Bourgeois  
Tiers lieu Culturel La Forge L N 2<sup>ème</sup> - Commune de FAVERGES-SEYTHENEX

**Réf. :** Votre courrier du 16 juin 2020.  
Prévention n° : 38 770

La Sous-Commission Départementale, réunie à la Préfecture le mardi 7 juillet 2020, a examiné votre demande concernant la prolongation pour une saison supplémentaire de l'utilisation exceptionnelle de l'ancien site de l'usine Bourgeois, dénommé « Tiers Lieu Culturel ».  
Suite à visite sur site le 11 juillet 2019, la sous-commission ERP-IGH avait émis un avis favorable.

Pour mémoire :

Le projet concerne l'aménagement d'un espace ouvert au public dans une partie de l'ancienne usine Bourgeois.

Des manifestations de type concert, théâtre, exposition, conférence seront organisées occasionnellement (environ une par mois). Initialement prévu jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019, la demande du présent avis s'entend pour une utilisation jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Il s'agit d'une utilisation exceptionnelle de locaux en attente d'un aménagement futur du site.

La zone accessible au public de 1 510 m<sup>2</sup> sera délimitée en partie par des barrières. L'effectif sera contrôlé à raison de 900 personnes pour un concert debout ou 400 personnes assises sur des chaises rendues solidaires. Trois issues permettent l'évacuation du public.

L'ancienne usine est vide et n'est plus alimentée en énergie. Un tableau électrique provisoire sera mis en place pour les manifestations (éclairages, sonorisation).

En tout état de cause, les sorties de secours ne permettent pas de recevoir plus de 1 000 personnes au total, étant donné que l'on est limité par 3 issues de secours totalisant 10 Unités de Passage (UP) (2 x 3 UP et 1 x 4 UP).

Le site ne dispose pas de désenfumage des locaux.

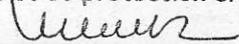
Cependant, la hauteur moyenne sous plafond est d'environ 5,5 mètres dans un grand volume d'anciens ateliers.

Les structures de toiture sont visibles du sol. Dans ces conditions, l'évacuation du public n'est pas remise en cause, mais elle doit être immédiate.

Après examen par la commission, un **Avis DEFAVORABLE** à votre demande est émis.  
En effet, au titre de l'article GN6, l'utilisation occasionnelle d'un site, pour y réaliser une manifestation ayant les caractéristiques d'un ERP de type L s'entend sur un nombre limité d'événements.  
En reprogrammant une deuxième saison culturelle sur ce site, sans aménagements fixes, ni installations techniques contrôlées par organisme agréé, cette demande ne répond plus aux seules prescriptions émises en 2019.

Le Président de la Commission,

Pour le Préfet,  
le chef du service interministériel  
de défense et de protection civiles

  
Catherine HALLER